DPH-12 | Série 1 | 6 novembre 2026

Décès sur place, arrêt des soins et scène médico-légale

Quand la mission de soins devient-elle aussi une scène à préserver ?

PÉRIMÈTRE Repères suisses à adapter au droit cantonal, aux protocoles du service et aux habilitations individuelles.

SÉCURITÉ PÉDAGOGIQUE Cette fiche soutient le raisonnement juridique. Elle ne remplace ni une formation clinique, ni les instructions de la centrale, ni une décision médicale.

À quoi sert cette fiche ?

Sur une scène de décès, les impératifs de soins, de constat, d'information des proches et de préservation peuvent se succéder en quelques minutes. La fiche aide à ne pas sacrifier les soins à la preuve, ni la preuve à des gestes devenus inutiles.

Règle de méthode

Il faut distinguer signes de mort évidente, décision de ne pas entreprendre ou d'arrêter une réanimation, constat formel du décès et caractère naturel ou suspect. Les protocoles déterminent les gestes immédiats et l'appel médical. En présence d'un décès potentiellement non naturel, la priorité devient aussi la préservation des traces et la coordination avec la police et le médecin compétent.

Points à retenir

- Ne déplacer que ce qui est nécessaire aux soins et à la sécurité ; noter les modifications de scène imposées par la prise en charge.
- Ne pas conclure à une mort naturelle sur la seule base de l'âge ou des antécédents.
- Protéger la dignité du défunt et accompagner les proches sans annoncer une cause non établie.
- Tracer heures, signes, manœuvres, ordre médical, personnes présentes, objets découverts et remise de la scène.

Grille opérationnelle

Question	Contrôle à effectuer
Soins	Réanimation ou abstention selon protocole, volonté et décision médicale.
Constat	Qui est habilité à constater et à certifier ?
Cause	Existe-t-il un élément violent, accidentel, toxique ou inexpliqué ?
Scène	Qu'a-t-on déplacé, coupé, retiré ou administré ?
Partenaires	Qui a été avisé et à quelle heure ?
Proches	Quelle information certaine peut être donnée maintenant ?

Application pratique

TRAÇABILITÉ MINIMALE	PIÈGES À ÉVITER
• État initial, soins entrepris et éléments conduisant à leur poursuite ou arrêt. • Identité et heure de la décision médicale ou du constat selon le cadre applicable. • Indices particuliers, incertitudes et partenaires avisés. • Objets déplacés, vêtements coupés et modifications imposées par les soins. • Information aux proches, effets personnels et remise de la scène.	• Retarder des soins possibles pour préserver la scène. • Déplacer ou nettoyer des éléments sans nécessité après la fin des soins. • Annoncer une cause de décès non établie. • Promettre aux proches l'accès à des informations relevant de l'autorité ou du médecin.

SENTINELLE L'arrêt d'une réanimation n'est pas le certificat de décès ; le certificat n'est pas l'autorisation de modifier une scène potentiellement judiciaire.

Mise en situation express

Une personne est retrouvée décédée dans une chambre verrouillée. Les proches ont déjà déplacé plusieurs objets et demandent à l'équipage de confirmer une mort naturelle, tandis qu'un détail de la scène demeure inexpliqué.

Questions à trancher

- Quelles mesures de soins ou de constat doivent précéder la préservation ?
- Quels éléments justifient l'appel aux autorités compétentes ?
- Comment documenter les modifications de scène et informer les proches avec prudence ?

RÉFLEXE FINAL Soigner d'abord lorsqu'un soin est possible, puis préserver et tracer tout ce qui a été modifié.

Sources officielles principales

Les liens renvoient aux versions officielles. Vérifier la version en vigueur avant une utilisation institutionnelle ou une adaptation cantonale.

- **S04** ASSM – Décisions de réanimation
- **S06** Fedlex – Code pénal suisse, notamment art. 128 et 321
- **S07** Fedlex – Code civil suisse, notamment art. 16, 370 à 381 et 426 à 439
- **S12** Vaud – Directives pour les professionnels des urgences préhospitalières